

**GUIDE DES ETUDES
ETUDIANTS EN PROGRAMME D'ECHANGE 2023-
2024**

Spring semester – 2nd semestre

Programme **D**iplôme d'**E**tudes **U**niversitaires
Françaises

(**D**iplôme **E**tudes **U**niversitaires **F**rançaises)



BIENVENUE A LA FACULTE DE DROIT

Chères étudiantes, chers étudiants,

Vous intégrez notre faculté de droit dans le cadre de vos études juridiques et nous sommes heureux de vous compter parmi nos étudiants.

Notre faculté de droit est l'une des plus anciennes de France et, depuis 140 ans, cultive une forte tradition d'ouverture sur le monde. Pionnière dans la recherche comparative, elle a également toujours œuvré au développement des échanges universitaires et à la coopération internationale. C'est un honneur pour nous d'accueillir tous les ans des étudiants internationaux venant du monde entier.

Vous venez découvrir ou perfectionner vos connaissances du système juridique français : l'aventure promet d'être passionnante !

La découverte d'un système juridique étranger est le premier pas vers la comparaison des droits qui permet tant de liens et de passerelles entre les peuples. Riches de votre culture juridique vous repartirez, nous l'espérons, plus riches encore de l'expérience humaine et académique que vous aurez vécue ici.

Vous intégrez une faculté de droit de renom, tant par les enseignements qu'elle dispense que par la qualité de ses chercheurs. Elle est exigeante dans ses attentes à l'égard de l'ensemble de ses étudiants. Aussi, pour faciliter votre intégration et votre réussite aux examens, une tutrice pédagogique sera à votre écoute. Des permanences sont également spécialement organisées pour vous par le service des Relations Internationales.

N'hésitez pas à solliciter le Pôle International de la Faculté de Droit et prenez le temps de lire attentivement ce guide ! Vous y trouverez toutes les informations pédagogiques dont vous aurez besoin cette année, ainsi qu'une présentation de l'ensemble des cours que vous pourrez suivre au sein de notre faculté.

Pour être accompagnés dans l'organisation administrative de votre séjour (logement, inscription et transmission des notes à votre université d'origine), vous prendrez contact avec madame Charlotte RECHATIN, coordinatrice du Pôle Accueil et Responsable du Programme DEUF au Service Général des Relations Internationales (SGRI).

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre faculté de droit et une très belle année universitaire !

Laurent ECK,
Assesseur du Doyen chargé des relations internationales



De gauche à droite:
Julie PEREZ, Laurent ECK, Anne-Sophie BERTHIER, Pauline RIBAS

L'équipe du Pôle international de la Faculté de Droit est à votre écoute durant toute votre période d'échange, n'hésitez pas à venir nous voir!

1. CONTACTS UTILES

- **Pôle International de la Faculté de Droit**, Accueil des étudiants étrangers en échange – mobilite-internationale-droit@univ-lyon3.fr
- Mme LEKKOU, Enseignante référente pour les questions académiques – questions pour vos choix de cours – efthymia.lekkou@univ-lyon3.fr
- Mme Charlotte RECHATIN, Responsable du Pôle accueil international, du Programme DEUF, SGRI- charlotte.rechatin@univ-lyon3.fr

2. SITES DE LA FACULTÉ DE DROIT

Vous pouvez avoir des cours **sur deux sites distincts** :

- **Cours de master sur le site des Quais – Palais de l'Université**
15 Quai Claude Bernard, 69 007 Lyon
Accès tram T1 : arrêt Rue de l'Université
- **Cours de licence sur le site de la Manufacture des Tabacs**
6 Rue Rollet, 69 008 Lyon
Accès tram T4 : arrêt Manufacture – Montluc
Accès Métro D : arrêt Sans-Souci (à la sortie du métro, suivre le sens des voitures)

Manufacture des Tabacs :



NB : Le bureau du Pôle International se trouve à l'étage (mezzanine) – au dessus du secrétariat des licences de droit

SEMESTRE PAIR – SPRING SEMESTER

Réunion de rentrée de la Faculté de droit (pour les étudiants en échange)

- Lundi 8 janvier – 15h – salle communiquée ultérieurement

Cours obligatoires (uniquement pour les nouveaux arrivants)

- Introduction au droit français : début des cours la semaine du 8 février 2024
- Méthodologie juridique : réunion en présentiel puis cours en ligne

Début des cours de Licence

- L1 L2 L3 : Dès le jeudi 4 janvier 2024

Début des cours de Master 1

- Dès le lundi 8 janvier 2024

Examens de fin de semestre

- L1 à L3 : Du 8 avril au 7 mai 2024
- M1 : Du 15 avril 30 avril 2024

Rattrapages sur inscription uniquement

- Dates à définir

Congés du semestre

- Congés d'Hivers : Du 25 février au 3 mars 2024 inclus
- Congés de Printemps : Du 21 au 28 avril 2024 inclus **sauf pour les L3 et les M1 (pas de vacances)**

3. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

IMPORTANT Communication :

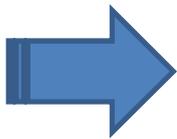
Dans toute correspondance avec l'administration et les enseignants :

Vous devez utiliser uniquement l'adresse e-mail institutionnelle :

prenom.nom@univ-lyon3.fr

Les étudiants auront accès à leur emploi du temps sur leur intranet ou sur les panneaux d'affichage situés sous le porche de la Faculté de Droit (plannings des CM **des séries C, D et Science politique (appelée « Série E » en première année).**

Ils bénéficieront également d'informations relatives à leur scolarité sur un panneau d'affichage situé au sein de la scolarité des Licences, proche du bureau du Pôle International de la Faculté de Droit.



Tous les étudiants étrangers qui viennent à l'Université Lyon 3 **dans le cadre des programmes d'échange sont inscrits**, dès lors qu'ils choisissent des cours en langue française, **dans le Programme d'Etudes Universitaires Françaises**. Ils préparent alors le DEUF (Diplôme d'Etudes Universitaires Françaises) pour un semestre ou l'année.

3.1 Organisation des enseignements

Vous devez suivre des enseignements obligatoires et des enseignements au choix parmi une liste de cours proposés.

- **Cours obligatoires**

- **Français Langue Etrangère (FLE)** : A votre arrivée vous devrez passer un test de niveau en français. Vous serez répartis en différents groupes de niveau.
- **Méthodologie juridique** : Ce cours obligatoire est un cours en e-learning (en ligne) dédié aux nouveaux arrivants qui choisissent des cours de Droit ou de Science Politique. Cet enseignement est fondamental pour réussir vos examens terminaux.

Ce cours de méthodologie juridique présente les particularismes du système français : documentation juridique et aide à la recherche, exposé des bases du droit français (hiérarchie des normes, sources du droit, procès civil, procès pénal, les différentes juridictions, le pourvoi en cassation). L'enseignant vous donne également une aide indispensable, en vous conseillant pour la **préparation aux examens** (conseils sur la méthode, la manière de rédiger une copie à l'écrit et de se présenter à l'examen oral, organisation d'examens "blancs", etc...).

Ce cours est sanctionné par un **examen écrit** d'une heure.



- **Introduction au droit français (attention à ne pas confondre avec le cours « Introduction au droit » à destination des étudiants français uniquement)** : Ce cours est obligatoire pour les nouveaux arrivants qui choisissent des cours de Droit ou de Science Politique.
L'objectif de ce cours est de présenter les caractéristiques principales du droit français. Il vous permettra d'avoir une vue d'ensemble et de mieux comprendre les enseignements plus spécialisés.
Il est sanctionné par un **examen écrit** de deux heures.
- **Initiation à la culture française** : Ce cours est organisé uniquement au deuxième semestre pour les étudiants qui restent l'année universitaire complète (programme DEUF).

Tableau récapitulatif des cours obligatoires

DEUF : 1 semestre	Total : 26 crédits	Nombre d'heures
Français Langue Etrangère	5 crédits	20h/ semestre
Méthodologie juridique	3 crédits	10h/ semestre
Introduction au droit français	3 crédits	24h/ semestre
Cours au choix	15 crédits	-

DEUF : 1 année	Total : 52 crédits	Nombre d'heures
Français Langue Etrangère (semestres 1 et 2)	10 crédits	20h/ semestre
Méthodologie juridique (semestre 1)	3 crédits	10h/ semestre
Introduction au droit français (semestre 1)	3 crédits	24h/ semestre
Initiation à la culture française (semestre 2, uniquement pour DEUF annuel)	3 crédits	10h/ semestre
Cours au choix	33 crédits	-

- **Cours au choix**

Les cours sont à choisir parmi l'ensemble de l'offre de formation de l'Université Jean Moulin 3 (UJM) pour **un minimum de 26 crédits (1 semestre) ou de 52 crédits (1 année)**. Ce sont ces cours que vous devez choisir à la Faculté de Droit.

Tous les cours indiqués dans ce livret vous sont accessibles.

Vous suivrez soit les matières qui vous ont été indiquées par votre Université d'origine, soit les matières qui vous intéressent selon les conseils de votre tuteur. Les horaires des cours vous sont communiqués dès votre arrivée, sur les emplois du temps affichés. Certaines matières sont composées de cours magistraux appelés "CM", d'autres matières sont composées de cours magistraux et de travaux dirigés appelés "TD".



- 1 En tant qu'étudiant étranger en échange, **vous ne pouvez pas suivre les TD**, même quand le CM en comporte un. Il ne vous sera proposé uniquement des matières « CM sans TD ».

- 2 Lors de la composition de votre emploi du temps, vous ne pourrez choisir uniquement les cours des **séries C, D et Science politique (série E)**. Ce choix, après avoir été validé, est définitif. Se référer au tableau ci-dessous pour le choix des groupes.
NB: en Licence Science Politique – Droit et en Master, il n'y a pas de série : il n'existe donc qu'un horaire par matière.

- 3 **Avant de vous présenter à un cours**, vérifiez que l'horaire, le lieu et la série correspondent réellement à la matière dans laquelle vous vous êtes inscrit, sinon vous pourriez rencontrer des difficultés lors des examens.

- 4 Aucun cours de Master 2 ou de Licence professionnelle n'est accessible aux étudiants en échange, aucune dérogation n'étant possible à cet effet.

Vous avez **UNIQUEMENT** accès aux cours de Licence et de Master 1 figurant sur la liste des cours disponibles.

L'accès à des cours plus techniques et plus spécialisés en Licence et en Master 1 ne figurant pas sur la liste sera **possible sur justificatif d'un besoin spécifique de l'étudiant**. Il ou elle devra justifier par écrit sa motivation à suivre ce cours non ouvert à titre dérogatoire (contrainte de l'université partenaire, étudiant inscrit en Master dans son université d'origine, besoin de validation de la spécialité pour valider son année etc.).

Le message devra être adressé au Pôle International de la Faculté de Droit et à Efthymia Lekkou qui aura un droit de regard en tant que référente académique pour les étudiants étrangers en programmes d'échange.

3.2 Procédure du choix de cours



⇒ Pour choisir vos cours, il faut vous référer :

- **Au livret des cours** qui recense tous les cours que vous pouvez choisir dans le cadre du DEUF. Il précise, pour chaque matière : le titre du cours, un bref résumé du contenu du cours, si le cours a lieu au 1^{er} semestre, au 2^{ème} semestre ou aux deux, le nombre d'heures de CM, le nombre de crédits.

- **Aux emplois du temps** qui détaillent les lieux et horaires des CM, selon les différentes séries. Les CM de Licence se déroulent à la Manufacture des Tabacs et les CM de Master se tiennent sur le site des Quais.

Rappel : seuls les cours des séries C, D et Science politique (série E) vous sont accessibles en Licence de Droit. Les créneaux horaires et les enseignants dispensant le cours ne sont pas les mêmes.

- **Au portail de scolarité** (les modalités d'accès à la plateforme intranet de scolarité étudiant seront expliquées pendant les réunions de rentrée).

- **Au tuteur de la Faculté de droit** que vous aurez rencontré lors de la réunion d'information obligatoire, au Pôle International de la Faculté de Droit **et à l'équipe du service des Relations Internationales.**

⇒ Pour valider vos cours :

La validation des cours se fait en ligne via votre portail scolarité.

Cette validation des cours est essentielle pour accéder au cours de méthodologie !

Une fois saisis, vos choix de cours deviennent définitifs. Vous serez obligé de vous présenter aux examens des cours choisis.

Tout abandon de cours non signalé au tuteur se soldera par la **mention "absent"** dans la matière choisie et sur le relevé de notes, ne vous permettant pas de valider votre diplôme.

3.3 Assiduité

Votre présence aux cours suivants est obligatoire :

- Français Langue Etrangère,
- Méthodologie juridique,
- Introduction au droit français
- Initiation à la Culture Française



L'absence à ces cours et aux examens aura pour conséquence la non obtention du diplôme/certificat DEUF.

Trois absences non justifiées entraînent la non validation des crédits de la matière concernée et la non délivrance du DEUF : l'étudiant est considéré comme ayant abandonné sa formation.



3.4 Les examens

• **Nature des examens**

Selon les modalités définies par l'enseignant responsable de la matière, l'examen peut prendre la forme suivante :

- **Écrit adapté** (notation, durée, format)
- **Oral** (avec ou sans préparation d'une vingtaine de minutes)
-

Etudiants en situation de handicap :

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'un aménagement des examens. Après un premier contact avec le **Pôle handicap**, l'étudiant prendra rendez-vous auprès de la Médecine Préventive.

Infos Pôle Handicap étudiant:

Tél. 04 26 31 86 56

handicap@univ-lyon3.fr

<https://www.univ-lyon3.fr/pole-handicap-etudiant>

- **Planning des examens**

Le planning des examens (dates et lieux) vous est communiqué par le Pôle International de la Faculté de Droit, deux semaines avant le début des examens.

>>> Si vous n'apparaissez pas dans les plannings d'examens affichés, il vous appartient de le contacter au plus vite.

- **Copie d'examens**

Les étudiants étrangers en programmes d'échange, afin d'être identifiés par les enseignants, disposent d'une copie dite « à coin », différente des autres étudiants. Ils disposent également d'une étiquette faisant mention de leur statut d'étudiant en échange.

Ces étiquettes « ERASMUS » sont à retirer au bureau du Pôle International de la Faculté de Droit avant le début des examens et devront être collées sur la 1^{ère} page des copies d'examens écrits.

- **Notation**

Les notes d'examens terminaux sont totalisées par matière, affectées des coefficients ou des crédits conformément au régime d'examen. Il n'y a pas de compensation entre les matières.

La moyenne finale obtenue au DEUF est exprimée sur une échelle de 0 à 20 points. Il faut obtenir au minimum 10/20 pour réussir et valider les crédits correspondants.

- **Pratique et prise en compte du sport**

Les étudiants souhaitant pratiquer un sport doivent s'acquitter des droits prévus par l'établissement, qu'ils se trouvent dans le cadre d'un échange ou en situation « hors échange ». La note de sport éventuelle apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant. Pour les étudiants en échange, la validation de cette note sera laissée à l'appréciation de l'université partenaire mais ne sera pas comptabilisée dans la moyenne permettant d'obtenir le DEUF.

- **Seconde session des examens**

L'absence à un examen, pour quelle que raison que ce soit, ou une note obtenue inférieure à 10/20 vous donne la possibilité de passer cette matière au « rattrapage » lors de la seconde session. L'organisation de cette seconde session pour les examens écrits et oraux est prévue pour les examens des 1^{er} et 2^{ème} semestres qui n'ont pas été validés en 1^{ère} session.

ATTENTION : Les examens de 2^{ème} session ont lieu à la fin de chaque semestre de l'année universitaire. Il n'est pas possible de passer une matière au rattrapage en dehors des dates officielles de cette 2^{ème} session. Votre présence est essentielle et aucune absence ne pourra être tolérée. Vous devez **obligatoirement** vous inscrire aux rattrapages souhaités dès que possible, via un formulaire disponible au bureau du Pôle International de la Faculté de Droit.

- **Délibérations des jurys**

Le jury peut accorder des délibérations spéciales du jury (DSJ) au niveau du certificat ou du diplôme. Cette DSJ permet d'obtenir tous les crédits. Toutefois, la moyenne réellement obtenue est conservée.

NB : Les crédits obtenus dans le cadre du DEUF ne permettent pas l'accès à un diplôme national.

Tableau récapitulatif des cours obligatoires pour le DEUF

DEUF : 1 semestre	Total : 26 crédits	Nombre d'heures
Français Langue Etrangère	5 crédits	20h/ semestre
Méthodologie juridique	3 crédits	10h/ semestre
Introduction au droit français	3 crédits	24h/ semestre
Cours au choix	15 crédits	-

DEUF : 1 année	Total : 52 crédits	Nombre d'heures
Français Langue Etrangère (semestres 1 et 2)	10 crédits	20h/ semestre
Méthodologie juridique (semestre 1)	3 crédits	10h/ semestre
Introduction au droit français (semestre 1)	3 crédits	24h/ semestre
Initiation à la culture française (semestre 2, uniquement pour DEUF annuel)	3 crédits	10h/ semestre
	33 crédits	-

4. GRILLE DE CORRESPONDANCE SERIE ET CHIFFRE

Au moment de choisir vos cours sur intranet les séries n'apparaîtront pas sous forme de lettres comme sur les emplois du temps (A, B, C, D et E) **mais sous forme de chiffres**.

Afin de vous aider, voici un tableau de correspondance :



	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Série A	Groupe 1 Ne peut pas être choisi	Groupe 5 Ne peut pas être choisi	Groupe 9 Ne peut pas être choisi
Série B	Groupe 2 Ne peut pas être choisi	Groupe 6 Ne peut pas être choisi	Groupe 10 Ne peut pas être choisi
Série C	Groupe 3	Groupe 7	Groupe 11
Série D	Groupe 4	Groupe 8	Groupe 12
Série Science Politique/E	Groupe 13	Groupe 14	Groupe 15

Exemple :

Le groupe 7 correspond à la série C de la 2^{ème} année de Licence.

Le groupe 13 correspond à la série Science politique (série E) de la 1^{ère} année de Licence.

Rappel : vous ne pouvez pas choisir les cours des séries A et B, c'est-à-dire les groupes : 1, 2, 5, 6 et 9 et 10.

5. LIVRET DES COURS – SPRING SEMESTER 2024

CODE MATIERE	INTITULE MATIERE	SEMESTRE	NOMBRE HEURES	CREDITS	DOMAINE
PREMIERE ANNEE (S2)					
01210006	Droit civil	<i>Printemps (Semestre 2)</i>	36	4	Droit
02210003	Droit constitutionnel	<i>Printemps (Semestre 2)</i>	36	4	Droit
03220037	Histoire du droit	<i>Printemps (Semestre 2)</i>	36	4	Droit
02280002	Institutions européennes	<i>Printemps (Semestre 2)</i>	24	3	Droit
02260001	Institution et relations internationales	<i>Printemps (Semestre 2)</i>	24	3	Droit
01210006	Droit civil	<i>Printemps (Semestre 6)</i>	36	Science po: 7	Droit/science politique/
02210003	Droit constitutionnel	<i>Printemps (Semestre 2)</i>	36	Science po: 7	Droit/science politique/
03220037	Histoire du droit	<i>Printemps (Semestre 2)</i>	36	Science po:7	Droit/science politique/
04290087	Vie politique française	<i>Printemps (Semestre 2)</i>	30	Science po: 4	Droit/science politique
DEUXIEME ANNEE (S4)					
01210008	Droit civil	<i>Printemps (Semestre 4)</i>	36	4	Droit
02220005	Droit administratif	<i>Printemps (Semestre 4)</i>	36	4	Droit
01230003	Droit pénal	<i>Printemps (Semestre 4)</i>	36	4	Droit
02280003	Ordre juridique de l'UE	<i>Printemps (Semestre 4)</i>	24	2	Droit
03220005	Histoire des institutions et de faits sociaux du Moyen-Age et de la période moderne	<i>Printemps (Semestre 4)</i>	24	4	Droit
01220667	Droit des affaires	<i>Printemps (Semestre 6)</i>	24	3	Droit
01210004	Droit civil	<i>Printemps (Semestre 4)</i>	36	3	Droit/science politique
01230001	Droit pénal	<i>Printemps (Semestre 4)</i>	36	2	Droit/science politique
02220001	Droit administratif	<i>Printemps (Semestre 4)</i>	36	3	Droit/science politique
04250001	Politiques publiques internationales	<i>Printemps (Semestre 4)</i>	30	3	Droit/science politique

02210039	Droits constitutionnels étrangers	<i>Printemps (Semestre 4)</i>	20	3	Droit/science politique
01270039	Introduction au droit compare et aux droits étrangers	<i>Printemps (Semestre 4)</i>	24	3	Droit/science politique
04230003	Politique de défense de la France	<i>Printemps (Semestre 4)</i>	30	4	Droit/science politique
TROISIEME ANNEE (S6)					
01210011	Droit civil	<i>Printemps (Semestre 6)</i>	30	4	Droit privé
01220010	Droit des sociétés	<i>Printemps (Semestre 6)</i>	30	4	Droit privé
01240138	Droit du travail (Attention très difficile)	<i>Printemps (Semestre 6)</i>	30	4	Droit privé
01260210	Introduction au droit privé international	<i>Printemps (Semestre 6)</i>	30	2	Droit privé
02280006	Droit du marché intérieur de l'Union européenne	<i>Printemps (Semestre 6)</i>	24	2	Droit privé
02260003	Droit international public	<i>Printemps (Semestre 6)</i>	30	4	Droit public
02290159	Droit politique	<i>Printemps (Semestre 6)</i>	30	4	Doit public
01220007	Droit des sociétés	<i>Printemps (Semestre 6)</i>	30	2	Droit public
02270038	Droit matériel de l'Union européenne	<i>Printemps (Semestre 6)</i>	24	2	Droit public
02310077(Public)/ 02310031(Privé)	Droits et libertés fondamentaux	<i>Printemps (Semestre 6)</i>	24	3	Droit privé/Droit public
02280001	Ordre juridique de l'UE	<i>Printemps (Semestre 6)</i>	24	3	Droit/science politique
04210015	Gestion des crises	<i>Printemps (Semestre 6)</i>	30	3	Droit/science politique
04210016	Géopolitique	<i>Printemps (Semestre 6)</i>	30	3	Droit/science politique
04210234	Organisations internationales	<i>Printemps (Semestre 6)</i>	30	2	Droit/science politique
04230034	Droit de la guerre et de la paix	<i>Printemps (Semestre 6)</i>	30	3	Droit/science politique
MASTER 1ERE ANNEE – NIVEAU +++ (S8)					
01200162	Philosophie du droit	<i>Printemps (Semestre 8)</i>		3	Droit privé
01230179	Procédure pénale européenne et internationale	<i>Printemps (Semestre 8)</i>		3	Droit privé
01230177	Criminologie	<i>Printemps (Semestre 8)</i>		3	Droit privé
02200095	Droit de l'environnement	<i>Printemps (Semestre 8)</i>		3	Droit public

02200086	Droit des ressources naturelles	<i>Printemps (Semestre 8)</i>		3	Droit public
03240014	Histoire des idées politiques	<i>Printemps (Semestre 8)</i>		3	Droit public
02310074	Libertés et Droits fondamentaux	<i>Printemps (Semestre 8)</i>		3	Droit public
02280085	Droit de la concurrence dans l'UE	<i>Printemps (Semestre 8)</i>		3	Droit européen
02310063	Espace de Liberté, de sécurité et de Justice	<i>Printemps (Semestre 8)</i>		3	Droit européen
02260115	Droit International humanitaire	<i>Printemps (Semestre 8)</i>		3	Droit européen
02280078	Droit du marché intérieur <i>(Attention très difficile)</i>	<i>Printemps (Semestre 8)</i>		3	Droit européen
02250037	Contentieux international	<i>Printemps (Semestre 8)</i>		3	Droit international
02260115	Droit international humanitaire	<i>Printemps (Semestre 8)</i>		3	Droit international
22220108	Histoire du droit international	<i>Printemps (Semestre 8)</i>		3	Droit international
22220107	Histoire des relations internationales contemporaines	<i>Printemps (Semestre 8)</i>		3	Droit international
04230036	Politiques de défense comparées	<i>Printemps (Semestre 8)</i>	30h	4	Relations internationales
04210228	Histoire des relations internationales contemporaines	<i>Printemps (Semestre 8)</i>	30h	4	Relations internationales
04210230	Religions et relations internationales	<i>Printemps (Semestre 8)</i>	30h	3	Relations internationales
02260076	Droit international de la sécurité	<i>Printemps (Semestre 8)</i>		3	Sécurité intérieure

6. DESCRIPTION DES COURS

Licence - Première année



Droit civil

Semestre de Printemps – semestre 2

Ce cours se décompose en deux parties :

- La première est consacrée au couple. Elle suppose d'envisager l'union sous toutes ses formes (mariage, PACS, concubinage) et la désunion (divorce, rupture du PACS, séparation des concubins).
- La deuxième partie du cours sera consacrée à l'enfant. Plus spécifiquement, il s'agira de s'intéresser à la filiation. Deux types de filiation seront vus : la filiation biologique (en intégrant l'étude de questions bioéthiques liées à la conception par procréation médicalement assistée et la gestation pour autrui) et la filiation adoptive (adoption simple et adoption plénière). Une fois les règles propres à la filiation exposées, il conviendra de s'intéresser au contentieux de la filiation et au statut juridique du mineur (exercice de l'autorité parentale sur la personne et sur les biens de l'enfant).

Droit constitutionnel

Semestre de Printemps – semestre 2

Le cours de droit constitutionnel étudie le fonctionnement juridique et politique du régime établi par la Constitution du 4 octobre 1958. Après avoir rappelé les circonstances de la naissance du régime et les caractères constitutionnels du modèle institutionnel retenu, le cours aborde successivement l'analyse des deux grands pouvoirs publics que sont le pouvoir exécutif (Président de la République et Gouvernement) et les assemblées parlementaires (qui vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement). L'examen révèle, dans les deux parties, les originalités du modèle français : la prééminence du Président de la République s'exerce sur l'ensemble des pouvoirs publics ; l'importance de la majorité gouvernementale, dirigée par le Premier ministre, témoigne du caractère parlementaire de la Cinquième République ; l'influence du Conseil constitutionnel qui, par ses interprétations de la Constitution, oriente l'interprétation constitutionnelle des pouvoirs publics, parachève l'état de droit.

Histoire du droit

Semestre de Printemps – semestre 2

L'enseignement d'Histoire du droit dispensé au premier semestre de première année est destiné à envisager le Droit d'un point de vue historique pour tenter d'en tirer la substance et d'en expliquer les ressorts les plus profonds. Le cours propose ainsi d'étudier l'évolution des sources du droit (loi, jurisprudence, coutume et doctrine) de la chute de l'Empire romain au Code civil pour mettre en lumière les variations des équilibres entre ces différentes sources. L'étude de ces variations permet alors au juriste de comprendre les grandes étapes de la formation du droit français et d'acquérir une méthode d'analyse historique du droit envisagé comme un produit social particulier. Ces deux aspects de la discipline doivent ainsi offrir une mise en perspective du droit positif, droit privé ou droit public, mettant en valeur la relativité des systèmes juridiques et la complexité de leur formation.

Institutions européennes

Semestre de Printemps – semestre 2

Sont traités dans ce cours, les points suivants :

- les organisations européennes hors Union Européenne : le Conseil de l'Europe, l'OCDE, les organisations européennes compétentes en matière de sécurité (l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Union de l'Europe Occidentale, la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe), les organisations sous régionales (Benelux, Association Européenne de Libre-Echange, Conseil Nordique), les organisations de l'ex-Europe de l'Est.
- l'histoire de l'Union européenne : le Plan Schuman et la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, l'échec de la Communauté Européenne de Défense, les Traités de Rome, les élargissements.
- les institutions de l'Union Européenne : le Conseil, la Commission, le Parlement européen, les organes juridictionnels (la Cour de Justice, le Tribunal de première instance, la Cour des comptes), les organes consultatifs (le Comité économique et social, le Comité des régions), la Banque Européenne d'Investissement, la Banque centrale européenne.
- le contenu de l'Union européenne : le marché commun, les politiques communes, l'Union monétaire, la politique étrangère et de sécurité commune, la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures.

Institutions et relations internationales

Semestre de Printemps – semestre 2

De manière générale, le cours, après une introduction historique ou géopolitique, porte sur les sujets des relations internationales : Etats, Organisations intergouvernementales (notamment l'ONU), peuples, personnes privées (organisations non gouvernementales, firmes multinationales, individus) ; sur les objets des relations internationales : espaces géographiques et frontières, échanges économiques et mondialisation, communications culturelles et langues ; sur le conflit et la coopération : la diplomatie et la force armée, la guerre et la paix.

Vie politique française

Semestre de Printemps – semestre 6

Licence - Deuxième année

Droit civil

Semestre de Printemps – semestre 4

Après s'être intéressé, au semestre 3, au contrat, il conviendra au cours du semestre 4 de traiter de la deuxième source principale des obligations, à savoir les engagements involontaires que représentent la responsabilité civile délictuelle et les quasi-contrats.

Les différents faits générateurs de responsabilité civile seront traités : le fait personnel, le fait des choses (régime général et régimes spécifiques), le fait d'autrui (régime général et régimes spécifiques). Il faudra aussi s'intéresser aux lois spéciales d'indemnisation. Deux lois seront exposées : la loi Badinter pour les accidents de la circulation impliquant un véhicule terrestre à moteur et la loi sur les produits défectueux. Enfin, la notion de quasi-contrat sera développée, notamment à travers les loteries publicitaires, l'enrichissement sans cause, le paiement de l'indû et la gestion d'affaires.

Droit administratif

Semestre de Printemps – semestre 4

Le droit de l'Administration est multiple. Dans certaines circonstances, l'Administration est soumise au même droit que les particuliers, dans d'autres circonstances, c'est un droit spécifique qui lui est applicable. Le cours de droit administratif général vise à étudier ce droit spécifique, tant pour éclairer les conditions particulières de sa formation, dans le sillage de la jurisprudence du Conseil d'État, que pour révéler ses caractéristiques principales, qui permettent de garantir l'existence de prérogatives de puissance publique, au service de l'intérêt général, tout en assurant la protection des droits individuels et des libertés publiques.

Organisé en deux semestres de 36 heures, le cours de droit administratif général conduira les étudiants à comprendre les fondements du dualisme juridictionnel et à découvrir le fonctionnement de la justice administrative, à mesurer les pouvoirs de l'Administration et leurs limites à travers l'étude de la police administrative, à cerner l'importance du service public dans l'activité administrative, ainsi que la portée de la notion de service public dans la construction du droit administratif. Les actes administratifs seront également étudiés. D'abord les actes administratifs unilatéraux, dans le cadre d'une approche dynamique incluant l'étude de leur soumission à une hiérarchie des normes de plus en plus élaborée, puis les contrats administratifs et leur régime contentieux. Pour finir, c'est le régime de la responsabilité administrative qui sera abordé.

Droit pénal

Semestre de Printemps – semestre 4

Outre un fait générateur, une déclaration de culpabilité implique également le respect de certaines conditions relatives à la personne poursuivie, lesquelles sont abordées au 4^{ème} semestre. Ainsi l'étude du délinquant suppose d'envisager les conditions de l'imputabilité à savoir la capacité à répondre pénalement de ses actes, point ne qui soulève des difficultés particulières concernant les mineurs et les personnes souffrant de troubles mentaux.

De même, la question de la responsabilité pénale d'un individu conduit à aborder les conditions dans lesquelles les faits qui lui sont reprochés peuvent lui être matériellement imputés. L'imputation matérielle des faits va supposer d'examiner les différents modes de participation à l'infraction à savoir

si l'individu a participé à la commission de l'infraction en qualité d'auteur, de co-auteur ou encore de complice. L'imputation indirecte des faits doit être envisagée dans les hypothèses où la personne qui va être reconnue pénalement responsable n'apparaît pas comme l'auteur direct des faits matériellement commis. Il s'agit ici plus particulièrement des conditions de la responsabilité pénale des personnes morales, lesquelles, par hypothèse, en raison de leur immatérialité ne peuvent pas commettre directement les faits pour lesquels elles sont poursuivies. De même, des difficultés particulières apparaissent concernant la responsabilité pénale du Chef d'entreprise qui bien souvent ne sera pas l'auteur direct des faits mais un auteur plus éloigné auquel il sera reproché de ne pas avoir pris les mesures nécessaires permettant d'éviter la réalisation de l'infraction directement commise par l'un de ses préposés.

Enfin, une fois que les conditions de la responsabilité pénale sont réunies et, qu'en conséquence, la culpabilité de la personne poursuivie peut être retenue, reste à déterminer les conséquences de cette responsabilité, à savoir la condamnation à une peine. Sur ce point, il convient de distinguer la peine encourue, la peine prononcée par la juridiction et la peine effectivement exécutée par le condamné, en prenant soin d'identifier la peine par rapport à d'autres mesures pouvant être attachées à la commission d'une infraction, les principes gouvernant le choix de la peine, son prononcé et son exécution ainsi que l'évolution des politiques répressives et des conceptions de la peine de nature à expliquer le droit positif.

Ordre juridique de l'Union européenne

Semestre de Printemps – semestre 4

L'évolution du projet d'intégration européenne a été marquée par le passage des trois Communautés européennes créées dans les années 50 à l'Union européenne créée en début des années 90 à l'occasion du traité de Maastricht. L'objectif du cours "Ordre juridique de l'Union européenne" est, dès lors, de démontrer que l'Union européenne (et, autrefois, les trois Communautés) constitue un ordre juridique cohérent reposant, d'une part, sur un système juridique, et, d'autre part, sur un système judiciaire. Ainsi, l'analyse du système juridique implique l'étude des sources du droit de l'Union européenne, des modalités de production des normes européennes mais également des mécanismes d'intégration de ces normes dans les droits nationaux.

En outre, l'Union européenne est une Union de droit en ce que ni les institutions ni les États-membres n'échappent au contrôle juridictionnel de leurs actes, ce dernier relevant de la Cour de justice de l'Union européenne. L'analyse du système judiciaire implique l'étude des recours dirigés, d'un côté, contre les institutions et, de l'autre côté, contre les États-membres.

Ce système compte sur la coopération du juge national qui, par le biais du mécanisme de renvoi préjudiciel, participe à l'application uniforme du droit de l'Union sur le territoire des États-membres.

Histoire des institutions et des faits sociaux de l'Antiquité

Semestre de Printemps – semestre 4

Ce cours d'histoire des institutions de l'Antiquité est exclusivement consacré au modèle politique romain. Centré sur la période royale et sur la république (avec une ouverture sur l'Empire), il vise à démontrer que le système romain est entièrement fondé sur le refus de la démocratie.

Le cours explique comment une élite (appelée le patriciat) est parvenue à se maintenir au pouvoir durant des siècles, moyennant quelques concessions et quelques alliances, en parvenant toujours et malgré un contexte très changeant à faire perdurer les inégalités économiques et sociales.

Droit des affaires

Semestre de Printemps – semestre 6

Le cours en droit des affaires au second semestre a pour objectif de faire découvrir aux étudiants les différentes branches qui composent le droit des affaires.

Le cours est divisé par thèmes (8 séances de 3 heures), dont voici l'énumération.

Thème 1 - L'entreprise et son statut juridique

Thème 2 – L'entreprise et son financement

Thème 3 – L'entreprise et ses concurrents

Thème 4 - L'entreprise et ses relations avec les consommateurs et ses partenaires économiques

Thème 5 – L'entreprise et ses actifs incorporels

Thème 6 – L'entreprise en difficultés financières

Thème 7 - L'entreprise, une entité au service de l'intérêt général ? (La compliance et la RSE)

Thème 8 – L'entreprise et le numérique

Politiques publiques internationales (Science politique)

Semestre de Printemps – semestre 4

Politique publique, coopération internationale, financements internationaux, aide au développement, études de cas. Politiques publiques ; coopération internationale ; projets et financements internationaux ; aide au développement ; gestion des problèmes environnementaux ; diverses études de cas.

Droit constitutionnels étrangers

Semestre de Printemps – semestre 6

Ce cours propose une étude comparée des principaux systèmes mondiaux de droits constitutionnels.

Il porte une attention particulière à la dimension historique et politique (conditions de naissance et de développement) de ces systèmes.

Les choix opérés tiennent compte à la fois de l'importance de ces systèmes dans la construction progressive des catégories taxonomiques contemporaines du droit constitutionnel (Etats-Unis, Royaume-Uni), tout en cherchant à présenter des modèles pour partie irréductibles aux catégories occidentales (Chine, Inde, Afrique du Sud).

Introduction au droit comparé et aux droits étrangers

Semestre de Printemps – semestre 6

En attente

Politique de défense de la France

Semestre de Printemps – semestre 6

Droit civil (privé)

Semestre de Printemps – semestre 6

Droit des sociétés (Droit privé)

Semestre de Printemps – semestre 6

Le cours de droit des sociétés du semestre 6 est consacré aux acteurs de la vie sociale. La première partie du cours s'intéresse aux acteurs internes. Il y est tout particulièrement traité des dirigeants et de leur statut (nomination, rémunération, pouvoirs et devoirs des dirigeants, statut fiscal et social, révocation etc.) et des associés (obtention de la qualité d'associé, droits et devoirs des associés, opérations susceptibles de porter sur les droits sociaux qu'il s'agisse de parts sociales ou d'actions). La seconde partie du cours est quant à elle consacrée aux acteurs externes. Certains de ces acteurs externes interviennent à la suite d'une décision de justice (mandataire ad hoc, administrateur provisoire, expert de gestion etc.) alors que d'autres sont présents hors de toute décision de justice, et c'est notamment le cas des commissaires aux comptes.

Droit du travail ++ (privé)

Semestre de Printemps – semestre 6

Tandis que l'enseignement du droit du travail au semestre 5 de la licence 3 est consacré à l'étude des relations individuelles de travail, les cours magistraux du semestre 6 se concentrent sur l'étude des relations collectives de travail à travers trois grands thèmes :

- I- La grève : la qualification juridique de la grève, les droits des salariés et de l'employeur, les conséquences de la grève sur les relations individuelles de travail ;
- II- Les conventions collectives : les étudiants doivent comprendre la nature et les fonctions de cette source essentielle du droit du travail français ; ils étudient les règles relatives à la conclusion des conventions collectives, les conditions d'applicabilité des conventions collectives, la vie des conventions collectives ; l'articulation des conventions collectives ;
- III- Le Comité social et économiques (CSE) : sont envisagés la mise en place et l'organisation de cette unique institution représentative élue au sein des entreprises, les attributions du CSE, ainsi que le régime protecteur de ses membres".

Introduction au droit privé international

Semestre de Printemps – semestre 6

En attente

Droit du marché intérieur de l'UE

Semestre de Printemps – semestre 6

Le cours de droit du marché intérieur de l'Union européenne en troisième année de licence permet d'initier les étudiants à la compréhension de cette composante essentielle de l'Union qu'est le marché intérieur. Il vise à étudier les règles et réglementations destinées à garantir la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes au sein de l'Union. Le droit du marché intérieur de l'UE s'intéresse à l'ensemble du dispositif institutionnel et réglementaire qui contribue à stimuler la compétitivité, à favoriser la croissance économique et à améliorer la qualité de vie des citoyens européens. Il encourage les échanges commerciaux et renforce l'intégration économique entre les

États membres en créant un environnement favorable aux entreprises et à la libre concurrence. Il constitue l'un des principaux avantages de l'appartenance à l'UE et a un impact significatif sur l'économie européenne.

Un cours de droit du marché intérieur de l'Union européenne est donc nécessaire à la compréhension de l'un des piliers de l'Union, des règles qui le régissent et de son impact sur le commerce, l'économie et la société en Europe. Il est indispensable pour tout professionnel du droit évoluant dans un environnement européen ou exerçant une activité en lien avec les États membres de l'Union européenne.

Droits et libertés fondamentaux (Droit privé)

Semestre de Printemps – semestre 6

Ce cours est consacré à l'étude de la notion de libertés et droits fondamentaux, de leurs fondements, de leur diffusion et de leur classification. Il traite également du régime juridique des libertés et droits fondamentaux en deux points consacrés à leur statut et à leur protection.

Il aborde les systèmes de protection et d'interaction des libertés fondamentales au niveau international et régional. Une analyse approfondie du système de protection européen des droits fondamentaux est réalisée. Aussi, le système de protection par la Convention européenne des droits de l'homme occupe une part importante du cours grâce à l'étude de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Enfin, il vise à analyser les difficultés, en tout cas les tensions, auxquelles confrontent la conciliation et la préservation des droits et libertés dans des contextes extrêmes, à savoir le terrorisme et les états d'exception, spécialement l'état d'urgence.

Droit international public (Droit public)

Semestre de Printemps – semestre 6

Le cours de droit international public s'adresse aux étudiants de 3^{ème} année. Le semestre 5 comporte deux grandes parties. La première est consacrée à l'étude des acteurs du droit international, à savoir les États, les organisations internationales principalement. La seconde partie aborde la question des sources du droit international, à savoir les traités internationaux, la coutume, les principes généraux du droit et les actes unilatéraux.

Droit politique

Semestre de Printemps – semestre 6

Dispensé en L3, le cours d'Histoire du droit politique a pour objet l'analyse du pouvoir dans le cadre de l'État aux XVIII^e et XIX^e siècles. Les idées politiques sont abordées d'abord du point de vue de leur objet, le pouvoir, et ensuite s'agissant de leur impact, c'est-à-dire leur influence effective sur les rapports de force idéologiques. La matière est abordée à partir des grandes œuvres, replacées dans leur contexte historique et politique, en présentant les grands courants de pensée, du libéralisme de John Locke au nationalisme de Maurras. Thématiques d'une amplitude redoutable, mais qui permettent d'ouvrir et d'encadrer le débat d'idées.

Droit des sociétés

Semestre de Printemps – semestre 6

Le cours porte en premier lieu sur les règles générales applicables aux sociétés civiles et commerciales, c'est-à-dire aux sociétés de droit privé. Qu'est-ce qu'une société ? Comment fonder une société et à quelles conditions ? Comment fonctionne une société ? L'étude des sociétés de droit privé, formes juridiques des entreprises, est indispensable dans une économie de marché. L'organisation d'une entreprise sous forme de société est quasi-systématique pour toutes personnes de droit privé souhaitant exercer collectivement une activité à but lucratif. Autrement dit, les sociétés sont essentielles à la vie des affaires.

L'État et ses émanations, personnes de droit public, participent d'ailleurs également à certaines formes de société de droit privé. Les sociétés d'économie mixte (SEM) et les sociétés publiques locales (SPL), dans lesquelles des personnes publiques détiennent la majorité, voire la totalité du capital, prennent toujours la forme d'une société anonyme (SA). Destinée à un public orienté vers une formation de publiciste, le cours porte dès lors, en second lieu, sur les règles spéciales applicables à l'une des formes de société les mieux connus du droit français : la société anonyme (SA).

Droit matériel de l'Union Européenne

Semestre de Printemps – semestre 6

Le cours de droit du matériel de l'UE vise à présenter le droit de l'UE dans son versant "matériel" à travers ses réalisations concrètes, notamment le droit du marché intérieur. Seront abordées, à travers l'étude de leur régime juridique, les libertés de circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux. L'accent sera également mis sur l'évolution de la libre circulation des personnes sous l'influence de la consécration de la citoyenneté de l'UE.

Ordre juridique de l'Union Européenne (Science politique)

Semestre de Printemps – semestre 6

Les traités européens, dits fondateurs, sont à l'origine d'un ordre juridique nouveau, original. L'ordre juridique communautaire devenu européen est plus limitatif de la souveraineté des États membres qu'aucune autre organisation intergouvernementale existante.

Il est distinct tant de l'ordre juridique international, dans lequel il puise ses racines, que des ordres juridiques internes des États membres dans lesquels il s'intègre.

L'établissement de cet ordre juridique, autonome, requiert la mise en place d'un système de répartition des compétences entre les États membres et les institutions européennes, progressivement élaboré sur le fondement de dispositions relativement arides à l'origine, précisées par la Cour de justice et, désormais, clarifiées par les traités contemporains.

La portée du droit secrété par cet ordre juridique particulier est elle aussi singulière. En raison de sa nature spécifique originale, le droit européen s'applique immédiatement dans les ordres juridiques internes des États membres, sans qu'il soit besoin d'un acte pour le réceptionner, mais surtout il prime sur leurs droits internes: c'est l'affirmation prétorienne de la primauté du droit de l'Union. Avec l'établissement d'un tel ordre juridique, pour la première fois, les sujets d'un accord intervenu entre nations souveraines ne sont plus seulement les États membres, comme c'est encore le cas en droit international public, mais aussi leurs ressortissants... Pour peu qu'une disposition européenne soit suffisamment claire, précise et inconditionnelle, les personnes physiques et morales peuvent l'invoquer devant leur juge naturel pour mettre en cause l'application d'un acte juridique interne qui lui serait contraire.

Pour assurer le contrôle de l'objectif poursuivi, et garantir la cohérence de l'édifice, il a fallu instituer un juge hors norme...

Gestion des crises (Science politique)

Semestre de Printemps – semestre 6

Ce cours s'inscrit dans la continuité de l'enseignement de théorie des crises dispensé au premier semestre. L'objectif est de mettre en application les principes abordés au semestre précédent pour permettre aux étudiants d'acquérir les bases indispensables dans le domaine de la gestion des crises. Cet enseignement se veut professionnalisant : il propose des éléments pratiques, une méthode et des techniques, permettant d'acquérir des réflexes efficaces afin de parvenir à manœuvrer dans une crise.

Géopolitique (Science politique)

Semestre de Printemps – semestre 6

Cet enseignement a pour objet de fournir aux étudiants les principaux concepts et outils méthodologiques qui caractérisent l'approche géopolitique. Il leur permet d'identifier les spécificités de cette approche par rapport aux théories plus générales des relations internationales, d'en connaître l'épistémologie, et d'en examiner les enjeux contemporains au regard de thématiques transversales (l'eau, l'énergie, les nationalismes) ou d'études régionales (la Chine, le Caucase, le Moyen-Orient, l'Amérique latine ou l'Afrique).

Organisations internationales (Science politique)

Semestre de Printemps – semestre 6

En attente

Droit de la guerre et de la paix (Science politique)

Semestre de Printemps – semestre 6

L'enseignement porte sur l'étude du droit de la guerre, en ses deux branches. La première partie traite du *jus ad bellum*: sécurité collective, légitime défense, droit des peuples à l'autodétermination, neutralité, problématique de l'intervention, à distinguer des « opérations de paix » ou d'« aide humanitaire ». La deuxième partie traite du *jus in bello*: principes généraux, statut de combattants, droit des armements, différents aspects du droit de la guerre terrestre, maritime, aérienne, aérospatiale, cyberspatiale, droit de l'environnement, droit de la neutralité. Une troisième partie expose la responsabilité réparatrice et la responsabilité punitive (crime d'agression, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, crimes de génocide) ainsi que les juridictions pénales compétentes.

Gestion des crises internationales – Master 1 RI

Semestre de Printemps – semestre 8

L'exercice de simulation de gestion de crise politique internationale se déroule sur cinq jours début janvier. Il nécessite un travail de la part des étudiants en amont et en aval. Il vise plusieurs objectifs pédagogiques :

- Confronter les étudiants à une situation politico-diplomatique déroutante qui conduise les étudiants à mobiliser leurs connaissances théoriques et qui les conduise également à compléter par eux-mêmes leur formation en menant une recherche personnelle ou collective pour acquérir des connaissances plus fines sur une région ou sous-région et/ou sur des questions particulières.
- L'exercice doit également conduire les étudiants à acquérir et à développer des soft skills en lien avec le domaine de la gestion des crises internationales, les processus de prise de décision en situation exceptionnelle, la communication de crise.
- L'exercice de simulation doit également permettre aux étudiants de saisir la complexité inhérente aux relations internationales au travers notamment de réseaux d'acteurs interdépendants (Etats, OIG, ONG, médias, opinion publique) mais aussi des procédures et normes internationales à l'œuvre dans les relations internationales.

Droit de l'environnement – Master 1 Droit public

Semestre de Printemps – semestre 8

Les questions environnementales sont prégnantes dans la société contemporaine. Outre les problèmes déjà anciens (déchets, pollution des eaux par les nitrates, pollution atmosphérique, érosion de la biodiversité, inondations et autres risques naturels...), les menaces nouvelles ou émergentes semblent se multiplier : changements climatiques, effets des champs électromagnétiques (antennes-relais, lignes à très haute tension), OGM, nanoparticules...

L'environnement étant un concept d'une extrême plasticité, il faut évidemment poser des limites : seront exclus le droit de l'urbanisme et le droit de l'eau et des ressources naturelles qui font respectivement l'objet d'un cours magistral et d'un cours optionnel.

On présentera les différentes sources internationales, européennes et internes du droit de l'environnement en insistant sur la charte constitutionnelle de l'environnement. On s'arrêtera ensuite sur les principes généraux du droit de l'environnement dont certains sont déjà connus parce que très médiatisés, à l'image du principe de précaution ou du principe pollueur-payeur, afin d'en préciser le contenu et la portée. Seront également étudiés les différents outils du droit de l'environnement, des outils les plus classiques (polices administratives, planification) aux outils phare comme l'évaluation environnementale en passant par les instruments économiques éprouvés (fiscalité environnementale, marché de droits à polluer) ou émergents (paiements pour services environnementaux).

Le droit de l'environnement doit également être abordé par sa finalité : il doit permettre de garantir à chacun la jouissance d'un environnement équilibré et favorable à sa santé. Dans ce but, le droit de l'environnement encadre, par des polices spéciales en général, les activités polluantes et dangereuses (installations classées) et les nuisances (pesticides, déchets). Une large place sera également faite au thème de la qualité de l'air qui est de façon récurrente à la une de l'actualité, qu'il s'agisse des pics de pollution et de la circulation différenciée, du non-respect des normes de qualité de l'air (particules), ou des actions contentieuses qui s'ensuivent.

Dans tous les cas, les problématiques juridiques seront remises dans le contexte des problématiques environnementales et des liens seront systématiquement établis entre les différentes branches du droit mobilisées ou mobilisables.

L'objectif est de sensibiliser aux enjeux environnementaux et de confronter ces enjeux aux réponses qui y sont apportées par le droit, en ayant soin de questionner leur pertinence, les alternatives, les

obstacles. Dans le même temps, la quasi intégralité du cours donnera prétexte à revoir les fondamentaux du droit public comme la compétence par exemple.

Pourquoi est-ce important d'en parler ?

La montée en puissance du droit de l'environnement est le reflet de l'importance des problématiques environnementales dans la société contemporaine. Il est peu de domaines qui *a priori* échappent à l'emprise du droit de l'environnement : on le trouve aussi bien dans les contrats et marchés publics ou les services publics locaux de base (eau, assainissement, déchets, gemapi...) que dans le contentieux du commerce international (OGM, amiante, phoques...). Il s'ensuit une densification du droit de l'environnement et un accroissement des besoins en spécialistes de ce domaine (avocats, consultants, juristes d'entreprises ou en milieu associatif, fonction publique territoriale...).

Comment comprendre aisément ce dont il sera question ?

Matière transversale par excellence, le droit de l'environnement mobilise des connaissances nombreuses et variées en droit administratif (polices, responsabilité, expropriation...), en droit constitutionnel et des libertés (QPC, libertés fondamentales, répartition des compétences entre la loi et le règlement...), en droit fiscal (taxes, affectation, égalité devant l'impôt...), sans oublier les fondamentaux du droit international public et du droit européen (UE et CEDH). Le droit de l'environnement requiert donc une solide culture juridique.

Religions et relations internationales – Master 1 RI

Semestre de Printemps – semestre 8

Plan du cours :

L'ASIE DU SUD.

Inde/Pakistan, islam/hindouisme

- 1) Les indépendances, la partition du sous-continent et l'identité antagonique des deux principaux Etats, l'Union indienne et la République fédérale du Pakistan
- 2) Le conflit indo-pakistanaï, sa focalisation cachemirienne et son extension régionale
- 3) L'Union indienne, ses conflits internes et ses desseins panindiens
- 4) La République fédérale du Pakistan, ses conflits internes et ses desseins panislamiques
- 5) La situation de l'Afghanistan
- 6) La situation du Bangladesh : surpopulation de l'Etat-delta, islamisation politique en démocratie parlementaire sous tutelle de l'armée, tensions migratoires avec les deux voisins, percée chinoise et participation à la mondialisation

Histoire des relations internationales contemporaines – Master 1 RI

Semestre de Printemps – semestre 8

Plan du cours :

LA « GUERRE AU TERRORISME » (2001-2021)

Introduction

- 1) Origine et trajectoire de la « guerre au terrorisme »
- 2) Dénouement de la « guerre au terrorisme » (le semi-échec ou le semi succès des Etats-Unis)
- 3) La « guerre au terrorisme » a-t-elle eu lieu ? Le problème de la dénomination et de la configuration d'un moment et d'un aspect de la scène polémologique mondiale
- 4) Chronologie et séquences de la « guerre au terrorisme »

I Des attentats du 11 Septembre au nouveau contre-terrorisme et à l'intervention militaire en Afghanistan ou ailleurs puis en Irak (2001-2003)

II Le *State building* et la contre-insurrection en Afghanistan et en Irak, les autres fronts jihadistes et la poursuite du contre-terrorisme global (2003-2011)

III Des « printemps arabes » aux guerres civiles internationalisées au Proche-Orient et en Afrique saharo-sahélienne (2011-2013)

IV Apogée puis effondrement du « Califat » irako-syrien, regain du terrorisme en Europe, extension du jihadisme en Afrique et retour des Talibans en Afghanistan (2013-2021)

Droit de la concurrence dans l'UE – Master 1

Semestre de Printemps – semestre 8

Le droit européen de la concurrence figure sans doute parmi les matières au cœur du droit européen des affaires ; ses développements irriguent également dans une large mesure le droit économique des États membres, au-delà même des règles nationales de concurrence *stricto sensu*.

La correcte appréhension des règles européennes, dont les dispositions nationales ne sont que le reflet, paraît indispensable à la formation de tout juriste souhaitant exercer une profession en droit des affaires, tant en droit privé qu'en droit public, *a fortiori* dans un cadre transnational.

L'un des objectifs du cours est l'acquisition des principaux réflexes permettant au futur professionnel d'identifier les comportements susceptibles de contrevenir aux règles de concurrence, tout en lui fournissant les moyens de mener à bien des recherches concrètes plus précises, notamment dans le cadre d'une activité de conseil.

Au préalable, l'étudiant maîtrisera à minima les principaux aspects du droit institutionnel de l'Union européenne. Une formation économique n'est pas un prérequis pour suivre le cours

Espace de Liberté, de Sécurité et de Justice – matière pénale - Master 1

Semestre de Printemps – semestre 8

Si le développement d'un marché commun était le premier objectif de l'Union européenne, un autre objectif plus ambitieux s'est progressivement greffé. Une Europe sans frontière doit également être un Espace de Liberté, de Sécurité et de Justice pour les Citoyens.

Plusieurs domaines politiques sont concernés, notamment la gestion des frontières extérieures de l'Union ou encore la coopération judiciaire en matière civile et pénale, les politiques d'asile et d'immigration, la coopération politique et la lutte contre la criminalité (terrorisme, criminalité organisée, traite des êtres humains, drogue, etc.).

Ce domaine d'intervention de l'UE est régi par le Titre V du TFUE. La coopération en matière pénale est plus particulièrement définie au chapitre 4 de ce titre et, la coopération policière relève quant à elle du chapitre 5.

L'ouverture des frontières et la consécration des libertés européennes de circulation ont nécessité une coopération renforcée en matière pénale afin de permettre une lutte efficace contre la criminalité dans le respect des droits et libertés fondamentaux. Si l'intégration de la matière pénale a été progressive, elle est effective et conséquente comme en témoigne l'incidence du droit de l'Union européenne tant sur le droit pénal substantiel que sur la procédure pénale.

Procédure Pénale Européenne et Internationale - Master 1

Semestre de Printemps – semestre 8

Un État souverain n'est pas soumis aux normes d'un autre État et aucune contrainte extérieure ne peut lui imposer le respect de règles ou de normes juridiques. Sur son territoire, qui constitue « l'assise spatiale de la souveraineté », l'État dispose seul du pouvoir normatif et du « monopole de la contrainte ». Il en résulte qu'en principe, un État n'a pas à se préoccuper de situations juridiques extérieures à son territoire, et que les lois étrangères sont inapplicables à l'intérieur de son territoire.

L'internationalisation des échanges, la circulation transfrontière des personnes, des biens, des services et des capitaux ont montré les limites de cette autarcie et la nécessité d'une coopération internationale. L'internationalisation, la globalisation, voire la mondialisation de l'économie « suscite la création de normes juridiques à la mesure des enjeux économiques ».

La circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes étant facilitée entre États européens, le Conseil de l'Europe comme l'Union européenne tentent ainsi d'assurer une coopération entre les États membres pour lutter contre la criminalité transfrontière tout en sauvegardant les droits de l'homme.

Par ailleurs, certaines formes de criminalité lèsent les intérêts universels de la communauté internationale dans son ensemble, portent atteinte à l'ordre public international et justifient la consécration de crimes de droit international dont les auteurs sont considérés comme ennemis du genre humain (crime contre l'humanité...). Ce saut qualitatif mais aussi quantitatif (on évoque des « atrocités de masse ») a donné lieu à une nouvelle branche du droit international, le droit international pénal, qui protège les valeurs internationales jugées les plus essentielles.

Ce cours a ainsi pour objet de présenter les différentes procédures pénales européennes et internationales.

Philosophie du droit - Master 1

Semestre de Printemps – semestre 8

L'enseignement de philosophie du droit du master 1 de droit privé et judiciaire est une initiation à la philosophie juridique. Il commence par une réflexion sur la discipline, qu'il relativise dans l'histoire en la présentant comme un produit de la pensée moderne. Il se poursuit par la présentation des grands courants de pensée depuis la philosophie antique, période où la philosophie et le droit étaient confondus, et durant le Moyen-Âge, où la philosophie était oblitérée par la théologie. La partie principale de l'étude porte sur la période moderne, depuis le mouvement humaniste qui a rompu avec la pensée médiévale, jusqu'aux derniers développements de la pensée positiviste au XXe siècle et aux courants qui la dépassent.

Les étudiants sont associés à cet enseignement en préparant pour l'examen oral un compte rendu de lecture sur une œuvre qui peut servir de point de départ à un enrichissement du cours.

Politiques de défense comparées - Master 1

Semestre de Printemps – semestre 8

Les grands débats théoriques à propos des politiques de défense contemporaines les considèrent dans leur majorité comme des politiques publiques qui ont tendance à converger autour des questions d'organisation, de budget et de priorités stratégiques. Après une explication précise des arguments de ces débats, ce cours propose un exercice de décentrement. Il prendra un cadre d'analyse différent de la relation transatlantique qui structure largement l'étude des politiques de défense comparées pour se pencher sur la constitution de la deuxième puissance militaire mondiale : l'Armée Populaire de Libération chinoise. Nous examinerons ainsi les grandes notions de défense comparée : continuum sécurité-défense, relations civil-militaires, définition de la menace, organisation militaire et grande stratégie, à l'aune de la perspective chinoise, parce qu'elle apparaît comme essentielle dans les transformations des équilibres militaires aujourd'hui.

Criminologie - Master 1

Semestre de Printemps – semestre 8

Il s'agit d'un cours qui présente les grandes écoles de pensée et les grands courants qui ont élaboré et développé la criminologie ; le cours débute au milieu du 19^{ème} siècle, avec les positivistes italiens (Lombroso) et l'École de sociologie française (Durkheim). Nous étudions également les grands mouvements politiques pour faire des liens avec la criminologie (influence) comme le marxisme ou l'anarchisme. Nous travaillons aussi l'anthropologie (école française) et une grande partie du cours est consacrée à l'école de Chicago (première expression universitaire de sociologie criminelle). Enfin sont étudiés les mouvements contemporains de criminologie, comme la « criminologie verte » ou la criminologie féministe, toutes deux étant des critiques radicales du droit pénal.

Droit international humanitaire - Master 1 droit International Public et Master 1 Organisations internationales

Semestre de Printemps – semestre 8

Le cours de DIH prend appui sur six thèmes qui sont analysés successivement :

- 1) Les fondements historiques du DIH.
- 2) Les rapports du DIH avec d'autres branches du droit international public, notamment avec le droit international des droits de l'homme et avec le droit pénal international.
- 3) Les sources du DIH.
- 4) Le contrôle du respect du DIH.
- 5) Le champ d'application du DIH : conflits armés internationaux, conflits armés non internationaux et réflexion sur les conflits internationalisés.
- 6) Les différents régimes de protection : combattants, prisonniers de guerre, civils et biens civils, environnement.

La jurisprudence est abondamment étudiée dans le cadre de ce cours.

Droit international public - Master 1

Semestre de Printemps – semestre 8

Le cours d'histoire du droit international public, d'une durée de trente heures, présente l'histoire du droit international public *entendu au sens large de normes utilisées pour aménager les relations entre les différentes entités politiques depuis l'Antiquité jusqu'à l'époque contemporaine*. Faut de temps, ce cours sera centré sur la naissance et le développement du droit international public en Europe ainsi que sur son extension au monde même s'il fera fait des aperçus sur le droit musulman et sur les conceptions de l'Empire chinois. Pour chaque période, il sera esquissé un tableau des relations internationales, puis seront examinées les règles et institutions ainsi que la doctrine du temps qui a pu influencer sur les pratiques des dirigeants et sur les règles du droit international public.

Chapitre I Les premières institutions du droit international (Antiquité, Moyen Age)

Chapitre II le Droit international classique (le droit international des Etats souverains) XVIe- fin XIXe siècle

Chapitre III La communautarisation du droit international (XXe siècle)

Libertés et Droits fondamentaux - Master 1 Droit public

Semestre de Printemps – semestre 8

Ce cours s'inscrit dans le prolongement d'au moins un cours de droit et libertés fondamentaux suivi antérieurement. Il a pour objectif une prise de recul sur les systèmes nationaux et européens de protection des droits fondamentaux. À titre général, cela passe par une présentation des autres systèmes de protection des droits de l'homme, dans leurs aspects institutionnels, procéduraux et substantiels. À titre particulier, certaines thématiques seront approfondies pour mieux démontrer le relativisme de la protection des droits de l'homme. Enfin, l'articulation des systèmes, forte ou faible, fera l'objet d'une discussion pour montrer les relations qui existent, les débats qu'elles provoquent et les enrichissements qu'elles assurent.

L'enseignement n'est délibérément pas exhaustif. Chaque séance est une focale sur un sujet choisi au préalable.